

## AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis no. 22/00

Concerne: Demande d'un crédit de Fr. 556'850.-- pour réaliser le raccordement des eaux usées des quartiers de « Promenthoux - L'Abbaye - Sans Façon - Sainte-Marie - Point du Jour » à la STEP de Prangins et l'éclairage public de la route de Promenthoux.

La Commission composée de : M. René LOSEY (Rapporteur)  
Mme. Marie-Christine CHOLLET  
M. Denis CATTIN  
M. Pierre BAUMGARTNER  
M. Yves-Alain PIGUET

s'est réunie lundi 24 janvier pour examiner la demande de crédit sus-mentionnée.

La commission tient spécialement à féliciter la Municipalité pour le nouveau Préavis 22/00, car il faut le reconnaître que l'ancien manquait de clarté et des points importants ne figuraient pas. La commission a tout de même relevés certains points qui demande des éclaircissements soit:

### 5. ELEMENTS NOUVEAUX SURVENUS ENTRE LE DEPOT DU PREAVIS 18/99 ET CE JOUR.

La commission est surprise concernant cette adjonction des 3 nouveaux bâtiments , et espère que maintenant tous les bâtiments qui se trouvent dans la région de Promenthoux et qui ne sont pas raccordés à la STEP sont aujourd'hui tous inclus dans le plan qui est joint à ce Préavis 22/00- D'ailleurs, la même remarque a été faite par téléphone de la part de M.A.Fischer.

5.3 Concernant le montant qui sera débité de Fr. 27.000.-- pour les 3 nouveaux postes (Station Fédérale de Changins et les propriétés de MM Krebs et Fischer) nous rappelons la municipalité que la TVA 7,5% doit être rajoutée.

### 6. ECLAIRAGE PUBLIC

La Commission apprécie la décision de la Municipalité de profiter de placer cet éclairage.

Mais concernant: - Le Téléreseau (la SEIC)  
- Eau sous pression (les Services Industriels de Nyon)

La commission estime que ces 2 entreprises qui vont profiter des tranchées ouvertes par la Commune pourraient faire un geste de participation aux frais de ces tranchées. Qu'en pensez-vous ? Peut-être avez-vous déjà discuté avec eux à ce sujet ?

## I. Eclairage public y compris socles (10 pces.) Fr. 34.900.-

La commission relève que dans ce prix tout est compris soit:  
Pose de la conduite électrique - Lampadaires Reverbères ainsi que  
les socles (10 pièces).

## 9. TAXE UNIQUE D'EPURATION

Selon le règlement communal sur les égouts et l'épuration des eaux usées  
Art.31a la taxe unique de raccordement calculée au taux de 10 o/oo de la  
valeur d'assurance incendie ECA des bâtiments qui seront raccordés. Un montant  
appréciable pour les 11 bâtiments et que nous devons prendre en considération  
pour le bouclage définitif des frais engagés.

### 9.1 Lettre aux propriétaires du quartier Promenthoux pour acceptation des travaux.

---

La Municipalité a adressé une lettre à tous les propriétaires qui sont touchés  
par les travaux le 22 déc. 99.

Cette lettre stipulait: « de nous retourner le double de cette lettre muni de votre  
signature pour le vendredi 28 janvier 2000 au plus tard ».

Suite au téléphone avec la Municipale Mme.E.Kneubühler celle-ci nous informe  
qu'à ce jour soit vendredi 28 janvier elle n'avait reçu aucune copie signée de la  
lettre en retour. Elle nous informera de la situation lors de l'assemblée du  
9 février prochain, elle va relancer les propriétaires.

## CORRECTION DANS LE PLAN

Canalisation privée (trait bleu) celui-ci fait défaut au point 3 de la station de  
pompage, nous vous demandons de le rajouter.

## PERIODE POUR LES TRAVAUX

La commission rappelle que les travaux doivent être évités pendant la période d'été  
vis-à-vis de la plage de Promenthoux. Si possible mars-avril-mai 2000.

## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis municipal No 22/00 relatif à la demande d'un crédit de Frs. 556.850.- pour réaliser le raccordement des eaux usées des quartiers de « Promenthoux - L'Abbaye - Sans Façon - Sainte-Marie - Point du Jour » à la STEP de Prangins et l'éclairage public à la route de Promenthoux.
- lu le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet.
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

### DECIDE

- 1/ d'adopter le préavis municipal No 22/00 relatif à la demande d'un crédit de Fr. 556'850.- pour réaliser le raccordement des eaux usées des quartiers de « Promenthoux - L'Abbaye - Sans Façon - Sainte-Marie - Point du Jour » à la STEP de Prangins et l'éclairage public à la route de Promenthoux.
- 2/ d'accorder un crédit de Fr. 556'850.-- permettant la réalisation des travaux.
- 3/ de porter la somme de Fr. 379'105.-- + TVA = Fr. 407'538.-- au débit du compte « Avance pour financements spéciaux » destiné à financer les investissements relatifs aux canalisations d'eaux usées.
- 4/ d'autoriser le financement de cette opération conformément aux dispositions de l'article 17, lettre h) du Règlement du Conseil communal.
- 5/ de porter au budget de fonctionnement, chaque année, la somme de Fr. 5'000.-- au titre de frais d'exploitation et d'entretien de l'éclairage public.

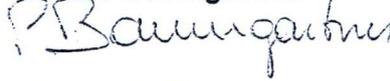
Prangins, le 31.1.2000

La commission

René Losey  
(rapporteur)



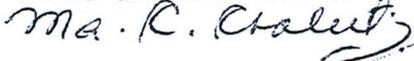
Pierre Baumgartner



Yves-Alain Piguët



Marie-Christine Chollet



Denis Cattin

